

Fin de l'exonération des charges sociales et de l'impôt sur le revenu sur les heures supplémentaires

Quel impact pour les millions de salariés concernés ?

**20 % à 60 % de baisse de rémunération par heure travaillée...
Jusqu'à 7 % de perte de revenu annuel !**

Les salariés qui font des heures supplémentaires ont constaté une baisse de leur salaire net sur leur fiche de paie de septembre dernier. En cause, la fin de l'exonération des cotisations à la charge des salariés sur les heures supplémentaires. Deux tiers subiront, en plus, l'impact de l'impôt sur le revenu l'an prochain sur la rémunération de ces heures effectuées depuis août 2012.

95 % des 9 millions de salariés qui déclarent des heures supplémentaires exonérées sont non imposables ou imposables dans les tranches basses du barème de l'impôt, à 5,5 % et à 14 %.

Cette réforme diminue principalement le revenu des classes moyennes et populaires !

La rémunération des heures supplémentaires effectuées depuis septembre 2012 donne lieu au paiement des cotisations salariales et la rémunération de celles faites depuis août 2012 sera soumise à l'impôt l'an prochain.

Chaque heure supplémentaire rapporte 21,50 % de moins, et jusqu'à 60 % de moins pour les salariés les plus imposés

TAUX MARGINAL D'IMPOSITION	SALAIRE BRUT	AVANT LA REFORME		APRES LA REFORME		PERTE DE REVENU
		Salaire net de cotisation	Salaire net d'impôt	Salaire net de cotisation	Revenu net d'impôt	
0%	20 €	20 €	20 €	15,70 €	15,70 €	21,5 %
5,5%	20 €	20 €	20 €	15,70 €	13,35 €	33,25 %
14%	20 €	20 €	20 €	15,70 €	12,15 €	39,25 %
30%	20 €	20 €	20 €	15,70 €	9,90 €	50,50 %
41%	20 €	20 €	20 €	15,70 €	8,34 €	58,3 %

(1) Sur la base d'un taux de cotisations salariales de 21,50 %. (2) Taux marginal d'imposition appliqué sur 90 % du salaire net de cotisations.

2,5 millions de salariés (hors salariés au forfait en jours) travaillent 39 heures par semaine. Une part significative travaille dans une petite entreprise n'ayant pas mis en place de RTT et fait chaque semaine 4 heures supplémentaires.

Un célibataire payé 3 000 € bruts resté aux 39 heures perd 7 % de revenu en année pleine !

Pour aller plus loin

Consultez notre dossier complet sur l'impact réel de la fin des heures supplémentaires exonérées, retrouvez nos simulations chiffrées et téléchargez nos exemples de bulletins de salaire Avant/Après la loi TEPA [en cliquant ici >>](#)

Evaluez la perte de revenu subie par les salariés qui font des heures supplémentaires grâce à notre [Simulateur gratuit >>](#)

Retrouvez la lettre ouverte adressée par Gilles Manent, gérant de Dispofi, aux députés et sénateurs de la majorité, [en cliquant ici >>](#)

A propos de Dispofi^{fr}

Dispofi SARL est une société indépendante qui édite le site internet www.dispofi.fr. Présent sur les thématiques « impôts », « immobilier locatif » et « épargne », la vocation de Dispofi (plus de 7 millions de visites par an) est de diffuser une information fiable et objective sur toutes les préoccupations liées à la gestion des finances personnelles. Nous

développons également des outils en ligne pour remplir ses déclarations de revenus, calculer ses impôts, les optimiser grâce aux modules spécifiques « Frais réels », « Revenus fonciers », « Prime pour l'emploi » et « Epargne retraite », rédiger ses contrats de location ou gérer ses biens loués.

CONTACT

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter **Olivier PUREN**, notre responsable éditorial, par retour de mail ou par téléphone au 05 67 04 04 41.